

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 11.02.2022

L'an deux mille vingt deux, le onze février, le Conseil Municipal de la commune de CORBES, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle Micocoulier, sous la présidence de Madame Monique CRESPON-LHERISSON, Maire

Date de convocation: 8 février 2022

Date d'affichage: 8 février 2022

Nombre de conseillers municipaux: 11

En exercice: 9

Présents: Mme. Monique CRESPON-LHERISSON, Maire, M. Jean-Louis CARDOT, 1erAdjoint, Mme. Sophie PERDOMO, 2èmeAdjoint, M. Olivier CASTANS 3èmeAdjoint, Mme Marianne MESMIN, M. Alain BONVILLE, M. Patrick LEININGER,

Absents excusés : M. Philippe ROLANDa donné procuration à Mme CRESPON LHERISSON,

M. Ton JANSZEN a donné procuration à Mr Patrick LEININGER

Secrétaire de séance: M. Olivier CASTANSest désigné comme secrétaire de séance.

Produit des amendes de police 2022/2023

Madame le Maire informe l'assemblée que le Conseil Général du Gard, après notification de la répartition des recettes provenant du produit des amendes de police par la Préfecture, se doit de la répartir auprès des communes de moins de 10000 habitants, conformément aux stipulations du CGCT (R2334-11).

Ouï cet exposé, l'assemblée décide de proposer un dossier de demande de subvention pour la mise en sécurité de l'accès au Jardin Clos. Le mur de soutènement de cet accès présente une faille importante et un risque d'effondrement sur la route D 284 B. Nous envisageons de terminer la mise en sécurité de cet accès par la pose d'un garde-corps coiffant ce mur de soutènement.

Les membres du conseil municipal approuvent ce projet à l'unanimité, chargent Madame le maire de présenter le dossier aux services compétents et l'autorisent à signer toutes les pièces administratives et comptables afférentes à cette affaire.

Attribution travaux extension d'un Bâtiment communal

Madame le Maire expose à l'assemblée, qu'après négociations des devis par Mr BREMENT, architecte responsable du chantier, auprès des entreprises, il a été décidé:

LOT 1 et 2 terrassement et gros œuvre:

Offre Entreprise VENIER RENOVATION montant 67 032,74 €

Offre Entreprise MENDEZ montant69000,00 €

Après délibération le choix de l'entreprise s'est porté sur l'entreprise VENIEZ RENOVATION la moins disante soit 67032,74€

Étanchéité:

Offre C ETANCHE montant 4 222,28 €

Offre ACEI montant 3 417,87 €

Après délibération le choix de l'entreprise s'est porté sur l'entreprise ACEI a moins disante soit 3417,87€

Enduits Extérieurs:

Offre Entreprise VENIER FACADE montant 3 115,00 €

Offre Entreprise MENDEZ montant 3 228,00 €

Après délibération le choix de l'entreprise s'est porté sur l'entreprise VENIEZ FACADE la moins disante soit 3 115,00€

Menuiseries alu/bois

Offre ATELIER RUBBO montant 21 143,00 €

Après délibération c'est l'entreprise ATELIER RUBBO, seule soumissionnaire qui est choisie.

Doublage -Cloisons

Offre SUD VILLA CONCEPT montant 7 845,60 €

Offre EURL BRUN Rémimontant 8 200,20 €

Après délibération le choix de l'entreprise s'est porté sur l'entreprise SUD VILLA CONCEPT la moins disante soit 7 845,60€

Sols Cellés

Offre MCS CARRELAGES montant 4 200,00 €

Offre YVAN BARBU montant 5 062,70 €

Après délibération le choix de l'entreprise s'est porté sur l'entreprise MCS CARRELAGE la moins disante soit 4 200,00€

Peinture

Offre COLORHOME montant 2 552,40 €

Après délibération c'est l'entreprise COLORHOME seule soumissionnaire qui est choisie.

Electricité -Chauffage

Offre BARRANDON montant 10 959,00 €

Après délibération c'est l'entreprise BARRANDON seule soumissionnaire qui est choisie.

Après concertation, la liste des entreprises retenues a été acceptés à 8 voix pour et une voix contre de madame PERDOMO Sophie. Motif trop cher pour 36 m²

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 9h35 mn